MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-045

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès du département de l'Essonne au titre de la politique vélo

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT le projet de la commune d'acquérir deux abris vélos de 40 places chacun attenant à la future salle des fêtes ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès du Département de l'Essonne ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De soumettre un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de la politique vélo.

ARTICLE 2
De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 109 394€ HT soit 131 272,80€ TTC.

ARTICLE 3
De signer tout document s'y rapportant.
De s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la Commission permanente du Conseil départemental.
De s'engager à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements.
De s'engager à tenir le Département informé de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo départemental).
De s'engager à supporter au moins 30% de financement, sur fonds propres, sur le montant HT des travaux.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 28 février 2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240228-DEC2024-045-AU
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024